

# COMMUNE DE SAINT PRIVAT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

- ✚ 47 Intercommunalité,
- ✚ 48 Campagne de promotion pour les séjours d'une semaine minimum,
- ✚ 49 Consultation des bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station d'épuration,
- ✚ 50 Acquisition de terrain pour la construction de la station d'épuration,
- ✚ 51 Demande de Paul Puyraimond pour l'acquisition du terrain de Jarrigoux,
- ✚ 52 Souscription pour les travaux de l'église,
- ✚ 53 Acquisition d'un boîtier extérieur pour défibrillateur,
- ✚ 54 Saisine de la chambre régionale des comptes,
- ✚ 55 Feu d'artifice de la fête,
- ✚ 56 Subventions 2015 – état n° 2,
- ✚ 57 Acquisition d'un drapeau pour la section FNACA,
- ✚ 58 Travaux de réhabilitation de l'installation électrique de l'école,
- ✚ 59 Demande de subvention exceptionnelle de la pétanque xaintricoise,
- ✚ 60 Réparation de l'épareuse,
- ✚ 61 Travaux éclairage public,
- ✚ 62 Affaires diverses.

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE de ST PRIVAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille quinze, le 28 mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2015.

**Présents** : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, DUCROS, LASSUDRIE, FORETNEGRE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, TROYA, MOUSSINAT, BORDES FROIDEFOND, DELPIROUX.

**Absents** : Monsieur COMBE et Mesdames MAGNE et FAILLET TURON.

**Procurations** : Mme MAGNE à Mr LAPLEAU, Mme FAILLET TURON à Mr LASSUDRIE et Mr COMBE à Mr CHAUDIÈRES.

**Secrétaire de séance**: Monsieur CHAUDIÈRES Michel.

**N° 2015 / 47**  
**INTERCOMMUNALITÉ**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoire de la République) concernant la réforme des collectivités territoriales prévoit une nouvelle organisation du territoire et un regroupement des communautés de communes ; Ce projet a été évoqué en réunion du conseil municipal du 31 07 2014 et une étude a été réalisée pour étudier les différents scénarios :

Pour mémoire, en ce qui nous concerne, deux solutions sont possibles, dans le respect du projet de loi :

- **Le choix d'une communauté de communes regroupant 6 intercommunalités, soit :**
  - o N° 1 : CC du sud corrézien à Beaulieu,
  - o N° 2 : CC du pays d'Argentat,
  - o N° 3 : CC du Midi corrézien à Meyssac,
  - o N° 4 : CC du canton de Saint Privat,
  - o N° 5 : CC du Pays de Beynat
  - o et N° 6 : CC de Mercoeur,
- **Le choix de 2 communautés de communes, soit :**
  - o N°1 : CC du sud corrézien,
  - o N° 2 : CC du midi corrézien
  - o Et N° 3 : CC du pays de Beynat + Altillac,

Et

- o N° 1 : CC du pays d'Argentat,
- o N° 2 : CC du canton de Saint Privat
- o Et N° 3 : CC de Mercoeur - Altillac.

Les bureaux d'études DELOITRE et ADSISKEY ont été mandatés par le syndicat Vallée de la Dordogne corrézienne pour le compte des 6 collectivités, pour étudier les impacts financiers

des différentes solutions. Une réunion de présentation de l'étude a été organisée le 21 mai 2015 à Bassignac le Haut ;

Chaque Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur l'une ou l'autre option.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et conscient de la nécessité de prendre en compte l'intérêt général territorial, tout en minimisant la pression fiscale sur les ménages et les entreprises et la nécessité de procéder à une remise à plat de l'ensemble des compétences,

**Considérant:**

- La forte ruralité à faible densité du territoire des 6 EPCI ;
- L'identité paysagère économique et touristique du Pays de la vallée de la Dordogne corrézienne,
- Le caractère rural du territoire (Meysac, Beynat, Argentat, Beaulieu, Saint Privat et Mercoeur), dont les besoins sont identiques,
- Les avantages et les limites des 2 solutions proposées tant d'un point de vue géographique, administratif, fiscal, financier et budgétaire,

**Procède au vote à mains levées :**

- **votants 15 (12 CM présents et 3 pouvoirs) :**
  - **Se prononcent :**
  - **Pour la création d'une intercommunalité regroupant les 6 communautés de communes existantes : 11 voix,**
  - **Pour la création de 2 intercommunalités de 3 communautés de communes existantes : 1 voix,**
- **Abstentions : 3 voix,**
- **Nuls ou blancs : 0 voix.**

**N° 2015 / 48**

**CAMPAGNE DE PROMOTION POUR LES SÉJOURS D'UNE SEMAINE MINIMUM  
DU 04 JUILLET AU 29 AOÛT 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chalets découverte a lancé une campagne de promotions pour les séjours d'une semaine minimum sur la période du 04 juillet au 29 août 2015, afin d'améliorer le remplissage et relancer la dynamique des ventes de séjours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la proposition de chalets découverte,**
- **Décide d'appliquer la remise de 15 % sur les tarifs pour les séjours d'une semaine minimum, sur la période du 04 juillet au 29 août 2015.**

**N° 2015 / 49**

**CONSULTATION DES BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA MISSION DE MAITRISE  
D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CRÉATION D'UNE STATION  
D'ÉPURATION ET LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des bureaux d'études a été organisée en janvier 2015 et que la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 20 février 2015.

4 offres sont parvenues en mairie (3 dans les délais fixés et 1 hors délai) :

- Dejante 69925.00 € HT
- Socama 103042.50 € HT

- Infralim 108067.00 € HT
- Ceso (hors délai) 85000.00 € HT.

La commission d'appel d'offres a retenu la proposition faite par le BE Dejante, s'élevant à 69925.00 € HT soit 83910.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres,
- Approuve la proposition du BE Dejante, établie à 69925.00 € HT soit 83910.00 € TTC,
- Décide d'imputer la dépense sur le programme 11, article 2315 du budget principal de l'assainissement,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre.

**N° 2015 / 50**  
**ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION**  
**D'ÉPURATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la décision prise le 16 décembre 2014, il a contacté Mr Claude Sudour, propriétaire du terrain cadastré ZO 15, situé à proximité de l'actuelle station d'épuration afin de lui soumettre la demande d'achat d'une surface d'environ 2000 m<sup>2</sup>, nécessaire à la réalisation du projet de construction de la future station d'épuration.

Mr Sudour accepte de céder le terrain nécessaire à la commune et une promesse de vente a été signée en l'étude de Maître Rivière, notaire à Saint Privat, le 21 mai 2015. Le prix de vente est fixé à 12000 € et le montant des frais notariés estimé à 1200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant de la mise en vente,
- Décide de prévoir les crédits nécessaires sur le programme 14 article 211 du budget du service de l'assainissement,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien le projet.

**N° 2015 / 51**  
**DEMANDE DE PAUL PUYRAIMOND**  
**POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DE JARRIGOUX**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Paul Puyraimond, concernant le souhait de faire l'acquisition de la bande de terrain avoisinant sa propriété à la Garrelie. Monsieur Puyraimond propose la somme de 1200 € pour une surface d'environ 8000 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant que le service des domaines a établi une estimation fixant le prix du terrain à 0.50 € le m<sup>2</sup> soit 4000 € pour 8000 m<sup>2</sup>, et que la proposition de Mr Puyraimond représente moins de la moitié de l'estimation,
- Considérant que le terrain peut être utilisé pour les besoins de la commune,
- Décide d'informer Mr Puyraimond que la commune ne souhaite pas vendre le terrain dans l'immédiat, mais qu'il peut néanmoins en disposer librement pour faire pacager ses animaux, en échange de l'entretien de la portion de terrain en question.

**N° 2015 / 52**  
**SOUSCRIPTION POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

La date officielle du lancement de la souscription pour les travaux de l'église est fixée au vendredi 26 juin 2015.

Une manifestation sera organisée à cette occasion à 18 heures, y seront conviés : Monsieur l'abbé Raynal, les responsables de la fondation du Patrimoine, les partenaires du projet (les cars de la Xaintrie, la SARL Almarine, les pompes funèbres Lofficial et l'APAX), les médias, les représentants du Conseil départemental et le Conseil Municipal.

**N° 2015 / 53**  
**ACQUISITION D'UN BOITIER EXTÉRIEUR POUR DÉFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'un boîtier extérieur pour l'installation du défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de la SAS PYRES.com à Canohes 66 s'élevant à 495.00 € HT + frais de port 18.00 € HT,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour passer commande du matériel,
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 2188 programme 2140 du budget principal,
- Décide d'installer le matériel, sur la place de l'église, contre le bâtiment de la mairie.

**N° 2015 / 54**  
**SAISINE DE CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 19 mai 2015 adressé par les services de la Préfecture. Monsieur le Préfet a saisi la chambre régionale des comptes du centre limousin en application de l'article L 1612.5 du CGCT au motif que le budget principal présente un déséquilibre au sens de l'article L 1612.4 : les ressources propres de la commune ne permettent pas de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Des préconisations pour le retour à l'équilibre seront établies par la CRC et soumises au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souligne la nécessité de réaliser des économies, en raison de la baisse importante des dotations conjuguée à une forte croissance des charges. L'ensemble du personnel communal a été réuni et invité à mettre en œuvre toutes les mesures propices aux économies : carburants, combustibles, énergie, etc...

**N° 2015 / 55**  
**FEU D'ARTIFICE DE LA FÊTE**

Monsieur le maire explique que le coût du feu d'artifice était de 4000 € pour 2014, et qu'en raison des difficultés budgétaires actuelles, il serait sage de réfléchir à une formule plus économique. Il suggère de remplacer le feu d'artifice par un spectacle moins coûteux.

Monsieur Alain Foretnègre propose de maintenir l'organisation du feu d'artifice qui est un moment attendu et apprécié par la population. Toutefois les difficultés budgétaires sont en effet à prendre en compte. Ainsi, il suggère de provoquer une réunion inter associations afin

d'étudier une solution pour financer la prise en charge d'une partie des frais afférente au feu d'artifice.

Madame Patricia Moussinat confirme que Saint Privat Animation a établi un programme pour la fête locale qui s'appuie sur la venue du public pour le feu d'artifice. Supprimer cet évènement est synonyme de baisse de participation à la fête locale et l'association en pâtira fortement. L'idée de Mr Foretnègre lui semble judicieuse et à exploiter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la suggestion de Monsieur Foretnègre,**
- **Décide d'organiser une réunion entre les responsables d'associations pour lancer un appel à participation financière.**

**N° 2015 / 56  
SUBVENTIONS 2015  
2EME ÉTAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'allouer les subventions suivantes :**

- Association des parents d'élèves du RPI	200.00 €
- Asso des jeunes agriculteurs du canton de St Privat pour l'organisation de la fête de l'agriculture	200.00 €
- Collège d'Argentat pour la section rugby Championnat de France UNSS rugby Elite	50.00 €
<b>Total</b>	<b>450.00 €</b>

La dépense sera imputée sur l'article 6574 du budget principal.

**N° 2015 / 57  
ACQUISITION D'UN DRAPEAU POUR LA SECTION FNACA DE SAINT PRIVAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la section FNACA de Saint Privat doit remplacer son drapeau, qui est très usagé et en mauvais état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Souhaite obtenir un devis avant de prendre une décision,**
- **Charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la section FNACA.**

**N° 2015 / 58  
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir divers travaux de réhabilitation de l'installation électrique de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser en 2015, en priorité, les travaux de mise en sécurité,**
- **Vote une enveloppe de 1500 € TTC.**

La dépense sera imputée sur l'article 61522 du budget principal. Monsieur le Maire est autorisé à passer commande auprès de l'artisan faisant la meilleure proposition.

**N° 2015 / 59**  
**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PÉTANQUE**  
**XAINTRICOISE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Président de la pétanque xaintricoise, concernant la remise en état du terrain du boulodrome. Le montant des frais est estimé à 1200 € TTC (soit 40 tonnes de 0.15 / calcaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de prendre en charge une partie des fournitures nécessaires à la remise en état du boulodrome,**
- **Fixe le montant de la participation communale à 750 € TTC.**

La dépense sera imputée sur l'article 61521 du budget principal.

**N° 2015 / 60**  
**RÉPARATION DE L'ÉPAREUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'épareuse est hors service et qu'il convient de procéder à sa remise en état. Il présente au Conseil Municipal les 2 devis recueillis :

- SAS Pagès à Pleaux 15 : 4561.55 € HT soit 5473.86 € TTC  
(Pompe, cartouche filtre gasoil, kit cartouche, moteur, cartouche filtre à air, huile 80 litres, main d'œuvre 7 h maximum)
- SARL Monédières à Neuvic 19 : 4732.85 € HT soit 5679.42 € TTC  
(Pompe, joint torique, élément filtre, kit élément filtre, cartouche joint, serre joint, moteur piston, huile 80 litres, main d'œuvre 4 h).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser les travaux de remise en état de la pompe, sans procéder au remplacement du moteur,**
- **Retient la proposition la plus avantageuse, soit SAS Pagès à Pleaux 15 : (Pompe, cartouche filtre gasoil, kit cartouche, cartouche filtre à air, huile 80 litres, main d'œuvre) 3213.36 € HT - 3856.03 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux.**

La dépense sera imputée sur l'article 61551 du budget principal.

**N° 2015 / 61**  
**TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2015 ADDITIF**  
**MODIF DÉLIBÉRATION N° 2014 / 180**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SAS ASSIMON TP à Corrèze concernant l'installation d'un lampadaire EP à Lavergne (hors poteau), d'un montant de 525.00 € HT, soit 630.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux,
- Retient le devis de la SAS ASSIMON de 525.00 € HT soit 630.00 € TTC,
- Sollicite une subvention départementale au taux de 25 % pour assurer le financement de l'opération,
- Décide de modifier la demande de subvention déposée par décision n° 2014 / 180, à savoir :

Montant des travaux HT	2425.00 + 525.00 =	2950.00 €
Montant des travaux TTC	2910.00 + 630.00 =	3540.00 €
Subvention départementale 25 %		737.50 €
Fonds propres		2802.50 €

- Fixe le calendrier de réalisation des travaux à l'été 2015.

**N° 2015 / 62**  
**AFFAIRES DIVERSES**

✚ **Pavoisement :**

Monsieur Aubreyrie déplore que le monument aux morts n'ait pas été pavoisé pour la cérémonie du 8 mai. Monsieur le Maire explique que l'employé chargé habituellement du pavoisement était en congé à cette date et que ses collègues ont oublié de faire le nécessaire.

La remarque leur sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.